

" C'est fascinant, une facture EDF: belle comme une page de Verlaine, elle contient presque autant de lignes qu'un sonnet de Ronsard.

À la base, le gros monopole d'État vend des kilowatts/heure et le client, tous les deux mois, paye ce qu'il a consommé.

Exactement comme chez le boucher : je choisis une escalope, il la pèse, je paye le prix affiché et je repars avec une «facture» en réalité un ticket qui ne comporte qu'une seule ligne.

Alors, pourquoi la facture EDF est-elle si copieuse?

On y trouve le prix du kilowatt/heure 9,09 euros pour 100 kWh, qui passera à 9,32 euros après l'augmentation estivale de 2,5 %.

Jusque-là, rien que de très normal.

Les gâteries viennent immédiatement après.

D'abord, EDF facture un abonnement! On se demande bien pourquoi!

Lorsque j'achète l'escalope, je ne suis abonné à rien : j'ai, en face de moi, un commerçant qui vend ce dont j'ai besoin, nous faisons affaire et c'est tout. Non!...

Avec EDF, même en quasi monopole, faut s'abonner !

Et ce n'est pas négligeable: 11,6 euros par mois, soit 140 euros par an.

Depuis août 2011, l'abonnement a augmenté de 22 %.

Puis, viennent les taxes! Ah! Les taxes...

Le mal français !!!!!!

Oh, pardon, une seule taxe et deux «contributions».

La contribution, c'est plus sympa, ça fait plus «social»; pour un peu, on serait heureux de s'en

acquitter, alors que la «taxe»... Beurk!

Cela commence par la TCFE, la taxe sur la consommation finale d'électricité.

C'est quoi, la consommation finale ? Y a-t-il une consommation initiale?

Personne ne sait pourquoi cette taxe existe, même pas EDF, qui se borne à dire que ce

prélèvement est reversé aux collectivités territoriales et à l'État (qui détient pourtant 84,5 % du capital du mastodonte).

Depuis août 2011, elle a augmenté de 16 %, soit 4 % par an.

Arrive ensuite la merveilleuse CSPE, la contribution au service public d'électricité.

Moi qui croyais ingénument que je contribuais à ce service en me contentant d'acheter du courant électrique!

Eh bien, non ! En fait, cette CSPE sert, entre autres, à compenser le coût exorbitant auquel EDF s'est engagé à acheter l'électricité des petits malins qui

se sont équipés de photovoltaïques ou d'éolien.

En août 2011, elle était de 9 % du coût de la consommation ; elle en pèse aujourd'hui 21,5 %.

À ce rythme, elle représentera la moitié de notre facture dans trois ans.

On est parti joyeusement sur la belle voie rectiligne tracée par les taxes sur les carburants.

Puis vient enfin, toute menue, toute discrète, la CTAE, contribution tarifaire d'acheminement électrique car, contrairement au boucher vendeur d'escalope, EDF vous apporte votre achat à domicile contre la modeste somme de cinquante euros par an.

C'est alors que surgit la TVA.

Sur la consommation, au prix fort de 20 % : là aussi, c'est courant !

Mais également sur les taxes ! Chez EDF, les taxes sont taxées !

À 20 % (CSPE, TFCE) ou à 5,5 % (CTAE) !

Et le meilleur pour la fin :

EDF prélève un pourcentage de tout ceci, 1% , pour son CE (Comité d'entreprise) c'est à dire uniquement pour la CGT et le parti communiste.

Elle est pas belle la vie pour certains ?

Mais nous sommes dans une République égalitaire !"